

Candidatures aux élections de la Délégation à l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Tennis au titre des Comités Départementaux.

Conformément à l'article 55-2 des règlements administratifs de la F.F.T., les membres de la Commission régionale des Litiges ont étudié ce jour les listes établies à titre définitif et les candidatures définitives adressées à la Ligue dans le cadre des élections à la délégation à l'AG de la F.F.T. au titre des Comités Départementaux.

Ont été validées les listes suivantes :

▪ **Comité Départemental du Calvados**

Liste « Thierry de Moliner »

Titulaire : Thierry de MOLINER

Suppléant : Marc Louvel

▪ **Comité Départemental de l'Orne**

Liste « Gilles Poussin »

Titulaire : Gilles POUSSIN

Suppléant : Geoffroy PREEL

▪ **Comité Départemental de l'Eure**

Liste « Jérôme Grenier »:

Titulaire : Jérôme Grenier

Suppléant : Gérald Castaing

▪ **Comité Départemental de la Manche**

Liste « Stéphane Bouvry »:

Titulaire : Stéphane Bouvry

Suppléant : Dominique Lhuillier

▪ **Comité Départemental de la Seine – Maritime**

Liste « Max Coquin »

Titulaire : Max Coquin

Suppléant : Nathalie Boudaren

Liste « Claude Bowen »

Titulaire : Claude Bowen

Suppléant : Katia Gal

Décisions publiées à la demande de Pascal Got, Président de la Commission Régionale des Litiges, le 3 octobre 2018 à 18h45.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel en application de l'article 126 des Règlements Administratifs de la FFT devant la Commission Fédérale des Litiges dans le délai de 48 heures à compter de sa publication sur le site internet de la Ligue.